

# LE JOURNAL DES

DEO FAVENTE, HAUD  
PLURIBUS IMPAR

# ETUDIANTS

DEUX CENTS

Cousineau P. E. E. D.  
27 Mansfield

VOL. I

MONTREAL, SAMEDI, 14 DECEMBRE 1895

No 10

## SOMMAIRE

- PAGE 1.—Education et Instruction.—  
Amour et Chasteté, C. Saint Foi.  
PAGE 2.—Bulletin Universitaire.—  
Echos des Cours de Droit Civil,  
Lex.—Condoléances.—Wagner  
et le chiffre 13.  
PAGE 3.—Causerie, *Juan Méj.*—Une  
journée de bureau. *Sam. Fic.*—En  
passant, *Edmond d'Iroy.*—L'élo-  
quence de Monsabré, E. B.—Le  
col rabattu et le chef de l'Etat.  
PAGE 4.—Un point, c'est tout. *Cric  
Crac.*—Etudiant en loi.—L'amour  
des livres, A. J.—Notes rédigées  
d'économie politique, *Cartouche.*  
PAGE 5.—Un Droit, *V. Zamba.*—La  
condition légale des étrangers,  
(suite & fin).—Propos du doc-  
teur, *Julva.*  
PAGE 6.—Le vin de mon oncle, nou-  
velle (suite), *Félicien Pascal.*  
PAGE 7.—Maitre Tobie, nouvelle,  
(suite) M. C. G. *Reuling.*  
PAGE 8.—Entre deux plaideurs.

## Education et Instruction

La bonne éducation, dit Leibnitz, est le premier fondement du bonheur humain ; et moi je croirai toujours que l'on réformerait le monde, si l'on réformait l'éducation.

Mais en quoi consiste l'éducation véritable ? Peut-être à apprendre bien un métier ou une profession quelconque, ou dans l'art de se présenter avec grâce dans le monde ? Ceci pourra bien être comme l'écorce de l'éducation, ou, pour ainsi dire, le vernis de celle-ci, mais assurément ce n'est point là l'éducation.

Et l'on ne doit pas non plus confondre, comme beaucoup de personnes en ont l'habitude, l'éducation avec l'instruction, en regardant celle-ci comme le synonyme de celle-là. L'instruction s'adresse à l'intelligence, tandis que l'éducation doit maîtriser la volonté. L'instruction rend l'homme docte, l'éducation forme l'homme vertueux. La première a la science pour but, la seconde est appelée à préparer la conscience et à lui indiquer la voie qu'elle doit suivre ; celle-là n'est qu'un moyen, celle-ci est le but même de ceux qui consacrent leur vie à la jeunesse. C'est pourquoi l'éducation est au-dessus de la science et de l'instruction, de même que le bien domine le vrai et de même que la vertu a plus de prix que le talent.

Et cependant, aujourd'hui, on ne parle que d'éclairer l'esprit hu-

main. De l'instruction, s'écrient-on de toutes parts, de l'instruction ! C'est fort bien. Disciples de ce Dieu qui aime à être appelé le Dieu des sciences, nous aimons, nous aussi, les nobles études, nous aimons ceux qui s'y consacrent et qui les cultivent ; nous aimons que tous, riches et pauvres, nobles ou enfants du peuple, chacun selon ses facultés intellectuelles et sa situation spéciale, acquièrent les connaissances nécessaires et convenant à leur propre état.

Bien plus, nous regardons autant et bien plus que tout autre, comme une conquête tout ce qui contribue à faire avancer même d'un seul pas la société humaine sur la voie du progrès civil, et nous saluons avec joie le relèvement de notre patrie qui redevient florissante et s'orne de nouvelles gloires. Ce système qui consiste à s'en tenir opiniâtrement aux vieilles choses et s'accrocher comme des polypes à ce qui est ancien ; cette manie de jeter la pierre à tout ce qui a l'air d'être une innovation, même sur le terrain des faits ; cette habitude d'exciter la méfiance contre quiconque ne sait pas se plier à représenter le système de la momification, ou l'âge de la pierre, non, cette méthode-là, ce n'est pas l'Évangile, ce n'est pas non plus la religion : c'est un symptôme d'ignorance et d'entêtement, plutôt que de savoir et d'honnêteté.

Que l'on cultive donc les arts et les sciences, pourvu que, bien entendu, ils ne sortent point de leurs limites naturelles ; que la lumière de l'enseignement se répande largement partout, mais que l'on n'oublie point d'unir l'éducation à l'instruction. Celle-ci sans celle-là, ferait plus de mal que de bien, puisqu'elle mettrait entre les mains de l'homme une force, sans lui fournir le moyen de la modérer...

Demandez-le à tant de pauvres mères, à tant de pères désolés. Ils ont ce fils, cette fille qui, en fait d'instruction, ne laisse rien à désirer. Ils connaissent la physique, l'histoire, l'arithmétique, la géographie, le dessin, la musique... et cependant, voyez comme ils grandissent insoumis et désobéissants ! Que de présomption dans leurs petites têtes ! que d'arrogance ! quelle en est l'origine ? le manque d'éducation.

Interrogez les statistiques contemporaines. On multiplie les écoles ; on dépense largement et sans mesure pour les entretenir, on propage avec une rapidité inconnue

jusqu'à nos jours l'instruction, et pourtant les désordres s'accroissent en même temps et d'une manière effrayante ; et les journaux de toutes les villes et de tous les partis nous font frissonner chaque jour par le récit des grèves, des vols, des fraudes, des obscénités révoltantes, des exécrables suicides, des crimes atroces, dont le monde civilisé est le théâtre. Quels sont les auteurs de ces méfaits ? Le plus souvent ce sont des gens sortis des grandes écoles, des personnes auxquelles une certaine instruction ne fait point défaut, mais qui manquent complètement de ce qu'il importe le plus d'avoir : l'éducation.

Mais qu'est-ce donc que l'éducation, selon les principes de la foi chrétienne, ce qui équivaut à dire selon la vérité ? C'est le perfectionnement moral de l'homme, ou comme il a été dit, une culture soignée et assidue qui ouvre le cœur à la vertu et forme l'homme civilisé et poët.

## Amour et chasteté

Heureux celui qui n'a point livré sa jeunesse au vice, et dont le cœur n'a pas été flétri de bonne heure par la volupté.

Car lorsque le temps d'aimer sera venu pour lui, il apportera à la femme que son cœur choisira, des os encore verts, des desirs jeunes et chastes, de fraîches espérances et des amours non encore atténués.

Son âme s'épanouira sous le regard de sa bien-aimée comme la fleur sous l'œil de feu de l'aurore ; et toutes les affections de son cœur et toutes les pensées de sa tête exhaleront un parfum d'innocence et de paix.

Et leurs yeux pourront s'aimer sans faire rougir leur front ; et leurs âmes pourront se comprendre sans pécher ; et le remords ne se glissera pas dans leur cœur, après que leurs premiers aveux se seront échappés de leurs lèvres.

Mais les amours et leurs pensées reposent en paix au fond de leur âme, et leurs chastes desirs s'aiguilleront sous l'œil des anges.

La sainte tendresse de la vierge bénit et purifie l'homme, et l'amour de l'homme chaste soutient et appuie le cœur de la femme.

Pose ton âme sous l'aile de Dieu, jeune homme dont le cœur se lève pour aimer ; et approche tes desirs de la sainte lumière, de peur qu'ils ne s'égarent dans les ténèbres, ou ne se perdent dans la vague.

Rafraîchis ton amour dans la prière et la foi ; et mets les résolutions de ta volonté autour des affections de ton cœur, afin qu'elles ne se dissipent point, comme une eau sans rivages.

Pense et prie avant de choisir ; choisis avant d'aimer, et ne confie à tes lèvres le secret de ton cœur qu'après en avoir causé longtemps avec Dieu et avec ceux qui t'aiment.

Et si Dieu et ceux qui t'aiment approuvent ton amour, noue-le par le lien de la promesse au cœur de la fiancée, de peur qu'il ne tombe de ta main, comme les choses qui ne tiennent point.

Et quand tu lui auras donné ta foi, et que tu auras reçu la sienne, que ton âme ne craigne point de se réchauffer à la douce lumière de son regard et de se délecter dans les chastes suavités de son sourire.

Ne ferme point tes lèvres aux pensées de ton cœur, et laisse ta fiancée appuyer sa vie sur ton bras et ses espérances sur ton amour.

Que Dieu soit toujours présent dans vos entretiens et dans votre amour, et que vos cœurs ne se rencontrent jamais hors de sa pensée.

Alouez-le ensemble, afin que vous reposiez dans la même prière comme deux colombes reposent dans le même nid ; et parlez souvent ensemble le langage que parlent les anges.

Et Dieu descendra au milieu de vous, et il viendra, comme aux premiers jours, se promener dans le paradis de votre cœur, et il causera familièrement avec les pensées et les desirs de vos âmes.

Et le ciel où l'on aime sans fin ni mesure s'inclinera devant vous, et les anges prendront vos cœurs dans leurs mains, et les aideront à s'aimer.

Malheur à l'homme qui souille la virginité du front de sa fiancée par un baiser sans chasteté, et qui inquiète ses timides pudeurs de son regard trop hardi !

Jeune homme, n'effeuille point les chastes grâces qui fleurissent sur les traits de ta bien-aimée par des paroles indiscrètes, et ne fais point déflorir les saintes beautés de son sourire par d'équivoques plaisanteries.

Choisis ton serviteur entre cent, ton ami entre mille, ta femme entre dix mille : car vous serez attachés toute votre vie au même joug.

C. SAINT FOI.

M. J. H. Loranger, E. E. D., est autorisé à prendre des annonces et abonnements pour LE JOURNAL DES ETUDIANTS.

Au palais du Kremlin, à Moscou, la plus fameuse des résidences impériales de Russie, des ouvriers sont occupés à redorer les grandes croix d'airain qui surmontent la coupole de l'église de l'Ascension, où les tsars sont couronnés. A l'occasion du prochain couronnement du jeune empereur qui a succédé à Alexandre III l'an dernier, quatre cent mille gobelets portant son effigie, seront distribués parmi le peuple qui boira gratuitement de la bière à la santé du nouveau couronné.

## LE JOURNAL DES ETUDIANTS

PARAISANT LE SAMEDI  
Rédigé en Collaboration.

JOSEPH BEAULIEU Directeur  
Bureau : UNIVERSITÉ LAVAL.

ABONNEMENT \$1.00 UN AN.  
0.75 SIX MOIS.  
PAYABLE D'AVANCE.

Annonces tarifées par contrats spéciaux

Toutes correspondances concernant l'administration et la rédaction doivent être adressées comme suit :

LE JOURNAL DES ETUDIANTS,  
Boîte 2187, B. P.,  
Montréal, Canada.

MONTRÉAL, 14 DÉCEMBRE 1895

## Bulletin Universitaire

La séance du Parlement Modèle a eu lieu, jeudi.

Mercredi dernier, les étudiants ont assisté à l'Opéra Français.

M. F. D. Monk a terminé ses cours sur le droit constitutionnel jeudi dernier.

Les examens de Noël commenceront samedi prochain, le 21 de décembre.

M. R. Monty a représenté les étudiants en droit au banquet du Bishop, qui a eu lieu jeudi soir.

Nous remercions *Le Courrier du Canada* pour les aimables paroles qu'il consacre au JOURNAL DES ETUDIANTS dans son numéro de Jeudi dernier.

Parmi les étudiants qui ont assisté aux funérailles de l'honorable Edward Murphy, un des gouverneurs de l'Université Laval, nous avons remarqué MM. G. Beauchamp, Ed. Surveyer, J. Beaulieu, L. Archambault, A. Lemieux, O. Gohier, C. Derome, P. Bourbonnière.

Nous recommandons à ceux qui auraient le désir de retourner le journal, de lire attentivement ce qui suit :

1<sup>o</sup>. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que le journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2<sup>o</sup>. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur abonnement ; ou autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner en outre le prix de l'abonnement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3<sup>o</sup>. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal est publié lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4<sup>o</sup>. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

ECHOS DES COURS  
DE DROIT CIVIL

Bien que, de nos jours, l'art de l'arpentage ait atteint un degré de perfection telle qu'il ne se puisse faire que difficilement des erreurs dans la détermination de la grandeur superficielle d'un immeuble, il peut arriver néanmoins qu'un terrain reconnu de telle superficie, possède en réalité une superficie plus grande ou moins grande. Qu'advient-il alors de la vente d'un tel morceau de terre, lorsque les parties contractantes, croyant avoir en vue un terrain de telle grandeur, ont en réalité stipulé sur un terrain d'une autre superficie ? Le contrat deviendra-t-il nul pour cela ? Non. Le contrat ne deviendra pas nul. Mais si la contenance portée au contrat est moindre que la contenance réelle, le vendeur devra réduire le prix de vente en proportion de ce défaut de contenance. Ainsi, vous me vendez un champ que vous dites être de quatre arpents ; vous me le vendez quatre mille dollars. Mais voici que je mesure ce champ et je n'y trouve que trente-cinq arpents au lieu de quarante : j'ai droit alors de réclamer de vous une diminution du prix, proportionnelle à la diminution du terrain : vous devrez réduire le prix de vente de cinq cents dollars.

Si au lieu d'être moindre que celle portée au contrat, la contenance réelle de l'immeuble vendu est plus considérable, l'acheteur sera-t-il tenu de payer ce surplus de contenance ? Pothier prétend que non, alléguant " que le champ " qu'on a, par erreur, déclaré être " de dix arpents, quoiqu'il fut de " onze arpents, a été vendu entier : " l'intention des parties n'a pas été " qu'il en fut rien excepté. La " clause par laquelle le vendeur " assure qu'il est de la contenance " de dix arpents, n'est qu'en faveur " de l'acheteur : c'est le vendeur " seul qui promet et s'engage. " L'acheteur, par cette clause, ne " contracte aucun engagement, et, " par conséquent, ne peut être tenu " de faire raison du surplus de la " contenance. "

Cette opinion de Pothier me paraît contraire aux principes d'équité qui doivent présider dans les contrats. Nul ne doit s'enrichir aux dépens d'autrui ; pas plus l'acheteur que le vendeur. Ce dernier peut, de bonne foi, croire son champ de telle grandeur plutôt que de telle autre ; mais, s'il s'aperçoit de son erreur, il a toujours droit à toute sa propriété : et en découvrant que la contenance de ce champ était plus grande que celle qu'il a mise au contrat, il a droit de demander à l'acheteur un surplus dans le prix de vente. C'est là, du reste, la doctrine de notre code. Toutefois la vente peut être résiliée si le déficit ou l'excédant de quantité est si considérable en égard à la quantité spécifiée, qu'il y ait à présumer que l'acheteur n'aurait pas acheté s'il l'avait su ; et l'ache-

teur peut alors recouvrer le prix, du vendeur, et les frais du contrat sans préjudice dans tous les cas à son recours en dommages-intérêts.

Il ne s'agit plus ici d'une simple erreur de peu d'importance et qui ne pourrait préjudicier à aucune des parties contractantes, c'est une erreur grave, matérielle, qui porte sur l'objet même du contrat. Et l'erreur étant une cause de nullité des obligations, elle annule dans ce cas le contrat de vente.

Il faut décider la même chose, même lorsque le défaut de contenance spécifiée au contrat serait petit, s'il est prouvé que ce défaut rend l'immeuble impropre à la distinction que devait lui donner l'acheteur. Par exemple, j'achète un terrain pour y construire une usine : j'ai besoin, à cette fin, de toute l'étendue de terrain spécifiée au contrat. Mais je ne trouve pas cette quantité et le terrain ne vaut plus rien pour moi. J'aurai alors le droit de faire résilier cette vente.

Si, lors du contrat, les parties avaient en vue, non plus telle étendue spécifique de terrain, mais un corps certain, déterminé, que les parties déclaraient connaître et sur lequel elles voulaient contracter, il n'y a plus lieu alors ni à la rescision du contrat ni à la diminution ou augmentation du prix, quand même la contenance de ce corps déterminé eût été portée au contrat ou non. C'est ce que dit l'article 1503.

Dans ce dernier cas aussi, la loi considère l'intention des parties et c'est cette intention qui prime tout.

Comment se prescrit l'action en supplément du prix de la part du vendeur, et celle en diminution du prix ou en rescision du contrat de la part de l'acheteur ?

C'est une règle invariable que cette action ne se prescrit que par trente ans, qu'il s'agisse de meubles ou d'immeubles. Notre droit est ici bien contraire à celui du code Napoléon qui déclare que cette action doit être intentée pendant l'année, à compter du jour du contrat, à peine de déchéance pour la partie qui la veut intenter.

Le dernier article de cette section II se lit comme suit : *S'il a été vendu deux fonds par le même contrat et pour un seul et même prix, avec désignation de la mesure de chacun, et qu'il se trouve moins de contenance en l'un et plus dans l'autre, on fait compensation jusqu'à due concurrence, et l'action du vendeur et de l'acheteur est modifiée en conséquence.*

Ce qu'il importe de bien comprendre dans cet article, c'est que la compensation ne se fait pas entre les contenance elles-mêmes. Autrement il pourrait en résulter de graves injustices. Ainsi vous achetez deux terres de cent arpents chacune d'après le contrat ; mais l'une d'elles n'a en réalité que quatre-vingt-dix arpents et l'autre en a cent-dix. Mais les dix arpents qui manquent sur la première devaient être, toujours d'après le contrat, un verger ; et les dix arpents de surplus sur la seconde sont de terre inculte et rocailleuse.

La compensation va-t-elle se faire alors ? Il est évident que non. La compensation ne peut donc avoir lieu qu'entre les prix. Ainsi, dans l'exemple cité plus haut, l'on estimera la valeur des dix arpents de verger qui font défaut et la valeur des dix arpents de terre inculte, qui sont de surplus : l'on compensera ces deux valeurs jusqu'à due concurrence et si l'acheteur se trouve lésé pour une certaine somme, il aura alors son recours contre le vendeur pour cette différence.

LEX

## Condolences

Montréal, 10 décembre 1895.

A l'occasion de la mort de M<sup>de</sup> Laliberté, mère de leur confrère M. Edgar Laliberté, et épouse de M. Laliberté, député à la législature, les étudiants de la faculté de droit de l'Université Laval de Montréal, réunis en assemblée le 10 Décembre courant, ont adopté les résolutions suivantes :

1<sup>o</sup>. Proposé par M. Léopold Houle et secondé par M. George Poliquin, que les étudiants en droit ont appris avec peine la mort de la mère de leur confrère M. Edgar Laliberté, arrivée à Warwick le 6 Décembre courant.

2<sup>o</sup>. Proposé par M. Alphonse Gravel et secondé par M. Arthur Lamarche que copie des présentes résolutions soit transmise à la famille et au journal LE JOURNAL DES ETUDIANTS.

## Wagner et le chiffre 13

M. W. F. Gates, un critique anglais connu, écrit dans le *New York Musical Courier* :

" J'ai étudié la vie de Wagner et j'ai trouvé que le nombre treize, qu'on prétend être si funeste, y a joué un rôle assez considérable.

Wagner est né en 1813 et mourut le 13 février. Le théâtre de Bayreuth fut ouvert le 13 Août. Son *Tannhäuser* échoua à Paris le 13 Mars 1861 et y fut repris le 13 Mai 1895. Richard Wagner a 13 lettres dans son nom, le total des chiffres de l'année de sa naissance plus 8 plus 1 plus 3 fait 13, et il écrivit 13 opéras. C'est un 13 Octobre qu'il se décida à embrasser la carrière musicale, en écoutant l'opéra *Freischütz*, de Weber, qui mourut lorsque Wagner avait 13 ans.

Le théâtre de Riga, en Russie, où Wagner dirigea pour la première fois un orchestre, fut ouvert le 13 Septembre 1837. L'opéra *Tannhäuser* fut terminé le 13 Avril, 1844 ; l'exil de Wagner du royaume de Saxe dura 13 ans ; le dernier jour qu'il passa à Bayreuth fut un 13 Septembre. Liszt lui rendit sa dernière visite à Venise le 13 Janvier 1883, et l'année de sa mort fut la treizième du nouvel empire allemand "

— Dans tous les temps, dans toutes les situations, il faut avoir sa croix et ne pas la briser.

Le bureau du JOURNAL DES ETUDIANTS, à l'Université Laval, sera ouvert à tous les mercredis soirs, de huit à dix heures.

# CAUSERIE

Ce diabolotin de Tardivel m'a presque fait sortir de mon écorce. A en juger par ma dernière chronique, c'était à croire que les choses tournaient au sérieux. Mais le naturel me revient au galop, et je promets bien au public de reprendre mon rôle badin, sans plus jamais évoquer l'image de ce vilain pistolet qui a peut-être troublé le sommeil de mes sensibles lectrices.

—As-tu une pipe de tabac, Jos. Beaulieu ?  
 —Non, je ne fume pas.  
 —Toi, Marchand ?  
 —J'en avais, mais je te l'ai tout donné au premier cours.  
 —Paré, as-tu du tabac ?  
 —Où, tiens, en voilà.  
 —Merci, Jalez, donne-moi donc une allumette.

—Reçoute, Craig, la prochaine fois que tu me demanderas une allumette après avoir demandé du tabac à mes amis, je te préviens que je te fais encadrer dans Le JOURNAL DES ETUDIANTS, par Jman Moq.

Et c'est fait ! Entendu sous le portique de l'Université et absolument authentique.

Il y a des jeunes à l'esprit ardent, à la plume alerte, à la verve incépisable (parce qu'ils n'y ont pas encore puisé) qui ne demandent qu'une occasion, qu'un sujet pour exercer leur style et faire pétiller d'ai-e nos malins lecteurs en leur offrant à déguster leurs plus spirituelles satires. En voici un sujet. Qu'on se l'arrache. A dix heures avant midi, à n'importe quel jour de la semaine, que mes amis se trouvent parmi les auditeurs des procès qui se déroulent en cour du recorder ; ils verront là des scènes qui peuvent devenir des mines, des trésors de sujets à chroniques.

Jman Moq est impayable ; il n'épargne pas même ses collaborateurs. C'est pour quoi... Tu pourras dire à Alfred Louisau, celui qui a commis un article dans notre dernier numéro, qu'il lui était parfaitement inutile de nous annoncer qu'il était encore au collège — A l'œil, au style, ça se voyait tout de suite.

Depuis quelques mois, il est question ça et là, dans les revues, des femmes dans la politique. J'admire et j'aime trop réellement le chef-d'œuvre de la création pour être parti-an de la femme nouvelle. Mais quand je vois l'après à la curée des jeunes gens de nos jours ; quand je vois, comme dans les présentes élections partielles, ceux qui sont quelque peu doués du don de la parole n'offrir leurs services qu'à raison de tant l'heure ne travailler pour l'expansion de leurs principes parmi les électeurs que moyennant finances ; quand je vois la jeunesse elle-même montrer ainsi qu'elle a perdu toute générosité, toute noblesse ; quand je vois que le choix d'un représentant du peuple se fait à force d'argent, que le patriotisme, l'intérêt du pays ne comptent pour rien dans une lutte électorale et que l'intérêt privé, les ambitions personnelles sont les seuls mobiles des orateurs et des organisateurs, je suis fort tenté de favoriser l'accession des femmes sur les tréteaux politiques afin d'y glisser un nouvel élément moins vénal, plus généreux et plus désin-

téressé. Au moins nous entendrions quelques discours inspirés par un véritable patriotisme ; il nous serait donné d'écouter les accents d'une éloquence féminine par son objet, mais virile dans ses effets, parcequ'elle aurait sa source dans une conviction sincère et profonde.

Une bonne. Cueillie dans un bureau d'avocat. De ce temps-ci il y a le bill des étudiants qui fait de son mieux devant nos législateurs de Québec. Il y a aussi la hite des notaires qui fait de son pire en face du projet de refonte du code de procédure soumis par le procureur-général à ces mêmes législateurs.

JMAN MOQ.

## Une Journée de Bureau

La vie de l'Étudiant répète-t-elle sa jeunesse et sa frivolité, est-elle consacrée à la consommation totale dans le travail ? (PÉRIODE.)

Rien n'est si vrai. Il ne s'agit pas ici du travail consommé seulement dans l'étude de la profession à laquelle aspire l'Étudiant, mais de toute sorte de travail. C'est ainsi, par exemple, que, môme à toute espèce de types, l'Étudiant peut se procurer le plaisir de rire en faisant une étude de caractères des gens qu'il rencontre le plus fréquemment. Ainsi prenons une journée au bureau. Examinons les différents personnages qui y viennent. Quelle belle étude n'en pouvons-nous pas faire ! Je suis sûr que lorsque "La Bruyère" a écrit son traité sur "les caractères" il devait être dans un bureau d'avocat.

Quels types, et quels caractères ! Ce sont tantôt des hommes hurrus, brusques en leurs manières, tantôt des hommes affables, polis, s'excusant de vous déranger ; tantôt de gros hommes, grands et gras avec une petite voix de fillette ; tantôt un homme maigre, paraissant consommé et rachitique qui vous a une voix de stentor. Celui-ci se croit obligé parce qu'il se trouve en présence d'un avocat de se donner de la contenance, prendre un ton fâché ; celui-là sera craintif, tremblera en expliquant sa cause.

En voici un qui se croit plus fin plaideur que son voisin ; lui, il ne s'est jamais laissé embiter par qui que ce soit ; il n'a pas peur d'aller en cour où on ne pourra pas lui faire dire ce qu'il n'a pas vu, ce qu'il n'a pas entendu.

Son voisin, au contraire, tremble à la seule pensée d'être obligé de prêter serment ; il a peur de tromper, d'être parjure ; il craint qu'on lui fasse dire certaines choses malgré lui.

Un autre client arrive : c'est un phraseur. Pour vous demander si c'est ici le bureau de l'avocat X, il vous dira : est-ce ici où M. X a établi le château-fort de ses affaires légales ?

Si au cours d'une conversation il lui plaît de vous dire que vous êtes un homme bon, charitable, il s'écriera que "vous suivez l'exemple de votre Créateur, de votre Rédempteur qui a sauvé l'humanité par sa charité."

Si en se promenant dans la salle d'audience en attendant son avocat, il voit par la fenêtre un clocher quelconque dans le lointain il demandera : "quel est donc ce clocher qui pointe à l'horizon et dont la flèche semble menacer les cieux ?"

Un autre, loin de lui ressembler, sera trop tacite. Il faudra lui arracher les mots de la bouche pour savoir ce qu'il veut. Il ne sait s'il doit tout dire, craignant que son avocat pour acquit de sa conscience, répète en cour ce qui serait de nature à lui nuire.

Tel autre se croit plus capable que son avocat, — après le procès, bien entendu, — et lui reproche de n'avoir pas employé des moyens suffisants, efficaces, pour la réussite de sa cause, di-ant qu'il eut pu faire mieux que ça.

Un bon plaideur viendra qui se croit obligé de parler fort, de rire, faire de l'esprit ; tel autre sera calme, ne sourira pas pour une terre, et vous ne pourrez lire sur sa physionomie un sentiment quelconque. Celui-ci vous dira confidentiellement, à vous qui vous occupez de sa cause, sous la foi du secret — remarquez qu'il l'a déjà dit à tous ses témoins — qu'il a des moyens épouvantables à sa disposition pour confondre son adversaire. Il est sûr de lui.

Si plusieurs se trouvent ensemble dans la salle d'audience, chacun parle soit du gouvernement actuel, de ses biens ou de ses torts et travers, soit de ses petites affaires ; celui-ci de ses migraines et de ses insomnies ; celui-là de sa santé inébranlable ; l'un de ses capacités personnelles, de ses leues pour réussir, l'autre de ses spéculations. Tel se prévaudra en homme erudit, se dira ren éigné, surtout déhant qui que ce soit de lui poser une question à laquelle il ne pourra répondre, sachant que vous ne pousserez pas l'indiscrétion au point de mettre en doute ses assertions ; tel autre s'emparera de toute la conversation sous prétexte que personne mieux que lui ne saurait conter une histoire. Il est un point, cependant, sur lequel tous s'accordent : parler tous ensemble et parler fort, en sorte que la réunion de toutes ces voix forme la plus belle cacophonie possible.

A propos, je me rappelle une histoire qui s'est passée dernièrement. Plusieurs témoins se trouvaient ensemble dans la salle d'audience du bureau de l'avocat qui conduisait cette cause. L'un d'eux raconte une histoire. Il y avait alors dans le bureau un autre client. Ce dernier interrompt le conteur sous prétexte qu'il racontait mal l'histoire. — Mais, monsieur, je vous assure que...

— Si, monsieur, je la tiens du maire de St-Casimir lui-même, à qui l'incident est arrivé.

On lui fit remarquer quelques minutes plus tard que celui à qui il venait de parler était le maire en question.

Il est des gens qui ont la manie de croire que leur histoire vous intéresse fort. Ainsi laissez-les à vos côtés pendant quelques minutes sans lui dire un mot ; vous finirez par connaître son nom, le lieu de sa naissance, de qui descend son épouse, où il réside, en un mot, tout ce qui le concerne, car il est confiant, il aime à se vanter et croit vous faire plaisir en vous donnant ces petits détails.

Mais trêve. Car si je continue sur ce train-là je crains qu'on ne me reproche de vouloir rire de mon prochain et je me rappelle trop, pour que je tième à recevoir ces reproches, le proverbe qui dit :

Qui veut chapiter son voisin  
Fasse avant son examen.

SAM PIC.

### AVIS

Nos agents chargés de collecter le prix de l'abonnement au JOURNAL DES ETUDIANTS doivent être porteurs d'une autorisation signée par le Directeur, M. Joseph Beaulieu.

# EN PASSANT

Pourquoi si tôt nous fuir, o gentille étrangère  
Et nous ravir l'hâs ! les rayons de ces yeux  
Qu'illumine ton âme à la fois noble et fière :  
Doux et brillants reflets des cieux ?

Pourquoi si tôt nous fuir ? Ne sais-tu pas le charme  
Qu'a sur nous opéré ton sourire enchanteur ?  
N'as-tu pas en notre œil vu briller cette larme  
Que l'adieu fait monter au cœur ?

Pourquoi si tôt nous fuir ? Ne sais-tu la joie  
Que tout maître partout les nauves accents ;  
Celle pure harmonie — oh tout l'être se noie,  
De sons divins et caressants ?

Pourquoi si tôt nous fuir ? Ne sais-tu pas, o belle,  
Toi, dont le fin labil hier m'était inconnu,  
Qu'en moi j'ai senti poindre une flamme nouvelle  
Sous ton parler tout ingénu ?

Tu pars : car le devoir t'appelle  
Vers ces rivages embannés  
Où souriante ouvre son aile  
La bonté de parents aimés.

Tu pars : mais de l'heure passée  
Die, ne te souviendras-tu pas,  
Alore que ma triste pensée  
Malgré moi s'attachait à tes pas ?

Adieu ! Je garde souverainement  
De l'être pur et ravié,  
Qui, me surprenant sans de fâner,  
A blessé mon cœur, en passant.

EDMOND D'IVOY.

## L'éloquence de Monsabré

Cette éloquence à la double vertu de l'aumant ; elle attire et elle retient. Les plus réfractaires subissent cette attraction et s'abandonnent à cette éminente. C'est proprement un charme, au sens mystique du mot. Un charme dont le secret réside moins dans le verbe enflammé de l'illustre Dominicain que dans la nature même des sujets qu'il traite. Ce n'est pas Lacordaire, a dit un de ses admirateurs ; ce n'est pas Rivignan ; c'est un moine du moyen-âge trempé de modernité... Le P. Monsabré ne convertit pas, il dompte... Que de sceptiques pour qui sa parole vibrante fut comme le coup de foudre du chemin de Damas !

E. B.

## Le col rabattu et le chef de l'Etat

Une grande discussion s'est ouverte.

M. Casimir-Perier portait à ses chemises un col rabattu. Est-il convenable, pour un président de la République, de porter un col rabattu ? Le col rabattu n'est-il pas trop familier, trop négligé ?

Sur ce point délicat les avis sont partagés. Et Raoul Toché a résumé le débat en quelques vers bien frappés.

Or, faut-il que le col soit droit ou rabattu ?  
Problème ! Nous aurons bien longtemps combattu  
Avant de savoir s'il faut qu'il se rabatte  
Ou se dresse.

Comment s'y prendre pour contenter tout le monde ?

La liberté, chez nous, ne connaît pas d'entrave  
Et j'admets volontiers qu'un homme bien vêtu,  
Si cela lui co-vient, porte un col rabattu,  
Peut-être faudrait-il chercher un moyen terme :  
On droit s'il est ouvert, rabattu s'il se ferme,  
On pourrait même encore ne pas avoir de col.  
Mais cela n'aurait pas avec le protocol,  
Saigneur ! Saigneur ! Saigneur ! tu de qui tout émane,  
Toi qui veilles sur l'homme et sur le quadruman,  
Toi qui fournis la graine aux tout petits aernis,  
La terre aux laboureurs et la mer aux marins,  
Dis-nous quel est le col qui sauvera la France,  
Le col où doit poser toute notre espérance,  
Et si, pour nous guider, tu nous donnes un col,  
Que ce soit un vrai col et non pas un faux col !

## Un point, c'est tout

Le Don Quichotte se doublait d'un paltoquet.

Ce qu'il en fait de la bile, ce bon J'mau Moq. Vrai, c'est pénible de voir ça.

Aussi, gare aux injures. Voyez plutôt :

"Ils ne sont plus les anciens jours où l'on clamait tout haut que rien n'était plus benêt qu'un clerc de notaire. Je le dis ici pour la plus grande gloire des étudiants en notariat qu'il faut réhabiliter dans l'esprit des peuples, il n'est pas un seul des futurs tabellions que contiennent les murs de l'Université Javal qui soit venu se plaindre à la direction du journal du mot de la fin de ma dernière Canerie."

A cela Cric Crac, très modérément du reste, veut faire remarquer que c'est peut-être un peu raide, que, toute réflexion faite, il devrait faire ses excuses à ses confrères, etc., etc.

A ces mots, Juan Moq entre en fureur, il ne comprend pas qu'on veuille le répliquer :

Qu'animal est bien méchant, quand on l'a fait que il se défend.

"Comment, petit Brac rétorque-t-il avec un geste menaçant, ne vois-tu pas que c'est là tout simplement de l'esprit vieux de deux cents ans ?"

Calino n'aurait pas mieux parlé de sa cervelle.

J'mau Moq n'a pas le tact de s'apercevoir qu'il devait s'en tenir à son mot de la fin qui n'est pas de lui, et ne pas tout gâter par des remarques intempestives qui sont bien de lui.

Je sais bien que c'est trop longtemps s'occuper de notre spirituel chroniqueur que de lui consacrer encore ces quelques lignes. Mais il est de ces injures qu'il est bon de relever par respect pour soi-même.

Du reste, j'ajouterai pour votre gouverne, M. J'mau Moq, que je n'ai pris la plume que sur les instances répétées et des étudiants en loi et de bien d'autres personnes qui espéraient qu'un coup de férule vous ferait grand bien.

"Que les jeunes écrivent" comme on se plaît à le demander, c'est très bien. Mais encore faut-il avoir un certain fonds où puiser, et n'être pas obligé pour alimenter sa plume d'éclabousser ceux-ci, d'injurier ceux-là.

Si vous n'avez que ce moyen, M. J'mau Moq, d'habiller le "gnan-gnan" de vos chroniques, il ne vous réussira guère, je vous le prédis.

J'ai dit et n'y reviendrai plus. Si le petit ouvre encore la bouche, eh bien, Juan Moq !

Cric Crac,  
Etudiant en loi.

## L'amour des livres

L'amour du livre n'est pas comme beaucoup le croient et le disent un amour matériel : ce n'est pas l'amour de l'or, fut-il aux petits fers et creusé par les mains les plus habiles, ni l'amour du beau papier, ni l'amour de ces reliures élégantes où les fantaisies des grands relieurs s'est donné carrière, ni l'amour de ce qu'on appelle la provenance, c'est-à-dire les noms illustres d'anciens propriétaires, rois, reines, princes et princesses, bibliophiles fameux ; il y a dans l'amour du livre un peut de tout cela, mais il y a autre

chose encore. Il y a un sentiment idéal, difficile à définir, où entre le respect de l'intelligence humaine dans les plus nobles expressions qu'elle ait trouvées, en même temps que la reconnaissance pour ceux qui ont, avant nous, éprouvé ce respect et qui en ont donné la preuve dans le soin qu'ils ont mis à orner, à conserver, à perpétuer les plus beaux ouvrages de l'homme.

A. L.

## NOTES RÉDIGÉES D'ECONOMIE POLITIQUE

Un bon nombre d'étudiants accourent chaque samedi soir aux savantes conférences de l'honorable Jos. Royal sur l'Economie Politique. Beaucoup d'autres, pour une raison ou une autre, ne peuvent s'y rendre. Quelques-uns se voient forcés de manquer quelques leçons.

Dans l'intérêt de tous "LE JOURNAL DES ETUDIANTS" a résolu de publier un résumé de ces Cours d'Economie Politique. Pour ces notes on suivra au moins les divisions et les principes du distingué conférencier. S'il n'est pas possible de donner ses développements au complet.

### PRELIMINAIRES.

L'Economie Politique s'occupe de ce qu'on appelle l'ordre matériel, c'est-à-dire de l'ordre dans lequel l'homme exerce son activité sur les choses du monde extérieur pour en tirer sa subsistance.

Il importe de signaler tout d'abord que l'économiste n'étudie pas les lois qui régissent le monde physique en elles-mêmes, il les prend telles que la nature les lui offre ; il se borne à en exposer les applications à en signaler les effets, quant à la prospérité des sociétés dans l'ordre matériel ; à montrer comment elles agissent sur le travail, producteur de la richesse, et sur la distribution de la richesse, créée par le travail.

Le but que poursuit la science économique est un but tout pratique. Elle cherche les moyens d'assurer aux hommes réunis en sociétés le plus de bien-être possible, dans les conditions où cette richesse peut leur servir pour l'accomplissement de leur destinée, laquelle est au-dessus de l'ordre matériel et réside essentiellement dans l'ordre moral.

On définit donc l'Economie Politique : "La science des richesses sociales", ou plus clairement : "La science qui étudie les sociétés civiles dans leurs rapports avec les richesses."

Par richesse, on entend en Economie Politique, non pas seulement le surplus d'argent, de propriétés qu'a un citoyen sur un autre, mais on entend toute chose matérielle, nécessaire, utile ou agréable à la vie. La "richesse naturelle" est celle que Dieu nous donne gratuitement : l'air, la lumière, les fruits sauvages, etc. ; et on donne le nom de "richesse produite" à celle qui est créée par le travail de l'homme, comme les tissus, les meubles, etc. Cette dernière est surtout l'objet de la science économique puisqu'elle est le fruit du travail qui est la grande loi de l'Economie Politique.

Depuis qu'il a été dit à Adam : "Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front," le travail est devenu pour l'homme un fardeau de tous les jours ; l'homme fait à l'image de Dieu, possède en lui-même quelque chose de la puissance créatrice de son auteur. Il ne lui appartient pas de faire sortir l'être du néant, mais il lui est donné de combiner ses idées, de modifier les choses, et

de les transformer : c'est à dire de produire. De là, la première grande division de la science économique : La production.

Ensuite, courte étant la vie de l'homme, limités ses moyens d'acquiescer et la science et la richesse, sa capacité d'embrasser étant restreinte à une seule profession ou à un seul métier, il a besoin de ses semblables pour atteindre ces deux fins. Dans l'ordre matériel chacun doit donc concentrer ses efforts sur la création d'un seul produit. Il faudra que chaque producteur demande à l'échange les choses si diverses qu'il ne crée pas et que réclament les besoins de la vie même la plus modeste. De là, la deuxième grande division : L'échange.

Plusieurs personnes contribuent à la production de la richesse : le capitaliste, l'entrepreneur, le propriétaire, l'ouvrier. Quelle sera la part de chacun ? De là, une troisième partie : "La Répartition."

On "use" de la richesse produite. De là, la quatrième partie de la science économique : La Consommation. Depuis l'enfant qui s'assimile la nourriture présentée par sa mère et détériore les vêtements fournis par son père jusqu'au militaire aux équipages splendides et aux somptueux palais. Tous consomment. Cependant, grande est la différence dans la consommation de ces deux individus. Le premier en consommant produit. Il transforme ses aliments en sang, il acquiert la force et la vigueur physique par lesquelles il créera plus tard. Le luxe du second détruit inutilement, tandis que la consommation du premier est "productive", c'est-à-dire qu'il emploie le fruit de son travail comme aliment d'un nouveau travail. Autre exemple : le tailleur qui coupe le drap pour confectionner les vêtements consomme ce tissu, mais c'est pour produire une utilité plus grande, c'est là la vraie consommation, celle qui enrichit une société.

Telles sont les divisions de l'Economie Politique qui à cause d'elles est définie : La science qui a pour objet la manière dont la richesse se produit, s'échange, se répartit et se consomme.

### I.—DE LA PRODUCTION.

La production est : "La transformation des matières premières de façon à les faire servir à la satisfaction de nos besoins." Les "matières premières" sont les choses à transformer. Ainsi le chanvre est une matière première pour le filateur, les fils en sont une pour le tisseur, le tissu est une matière première pour le tailleur. Chaque industrie a sa matière première qu'elle transforme pour lui donner une nouvelle utilité.

Produire, au sens économique, c'est donc créer de l'utilité dans l'ordre matériel. C'est ou bien donner de l'utilité aux choses qui, telles que la nature nous les offre, n'en ont aucune, ou bien accroître l'utilité que les choses possèdent déjà. On peut donner ou accroître l'utilité non-seulement en modifiant les choses en elles-mêmes, mais en les mettant à la portée de ceux qui doivent les consommer. Par exemple, l'industrie des transports, des échanges sont productives tout aussi bien que l'industrie agricole et l'industrie manufacturière.

On range d'ordinaire (disons-le tout de suite) en quatre grandes catégories tous les genres d'industrie entre lesquels se partage le travail de la société :

L'industrie extractive qui demande à la terre les matériaux si nombreux et si divers qu'elle recèle, mais qui les recueille tels qu'ils sont et sans leur faire subir aucun

ne transformation ; l'industrie agricole qui met en mouvement les forces de la vie végétative et animale et qui obtient de leur action des matières premières ; l'industrie manufacturière qui reçoit des deux autres les matières premières et qui les transforme pour les approprier aux besoins de l'homme ; enfin, l'industrie commerciale qui opère l'échange des produits et les porte là où la consommation les réclame.

L'homme est condamné à produire sans cesse, parce que sans cesse lui-même ou la nature détruit les choses produites. L'homme ne vit qu'à la condition de consommer, c'est à dire, de détruire. La nature, elle aussi, consomme incessamment ; le chaud, le froid, la sécheresse, l'humidité, chaque climat a sa force destructive à laquelle rien ne résiste et contre laquelle luttent à tout instant les labours de l'homme. Celui-ci tourne donc perpétuellement dans un cercle de productions et de consommation. L'œuvre de la production est universelle en ce sens qu'elle ne peut souffrir d'interruption en aucun lieu ni à aucun moment. Pour l'homme, cesser de produire, c'est mourir.

Les Economistes comptent trois sources de productions : 1o Le Travail, 2o Les Agents naturels et 3o Le Capital.

### 1o LE TRAVAIL.

Certains auteurs définissent le Travail : "L'application des forces physiques de l'homme, à des objets divers dans le but de satisfaire à ses besoins", faisant ainsi, avec intention, abstraction de l'intelligence. Leur but est de matérialiser le travail. Cette définition est évidemment fautive puisque le travail des mains ne s'opère que sous la direction de l'intelligence et sous l'impulsion de la volonté. Le travailleur avant de confectionner une œuvre en a toujours la forme dans son intellect. C'est pourquoi nous définirons le travail : "L'application des forces intellectuelles et physiques de l'homme à des objets divers dans le but de satisfaire à ses besoins."

Disons quelques mots touchant les diverses influences sur la productivité du travail. L'énergie du travail tient particulièrement à des causes morales. Si l'on ne considère que les résultats purement matériels du travail on se ferait une fautive idée de ce qui constitue l'énergie véritable du travail, ainsi que des causes auxquelles cette énergie est subordonnée. J. Stuart Mill dit qu'il y a un certain milieu à tenir, lequel consiste à ne pas se laisser absorber entièrement par les occupations manuelles, mais à travailler avec ardeur une fois qu'on est au travail et à y mettre son esprit aussi bien que ses bras.

Pour accroître la puissance du travail il faut la diffusion des connaissances dans le monde ouvrier. Car cette diffusion donne aux travailleurs cette aptitude intelligente qui rend le travail plus entendu et plus parfait, qui élève l'ouvrier au-dessus des menus détails du travail, qui le rend capable d'en saisir la pensée première et de contribuer dans une certaine mesure, à en diriger l'ensemble.

Il y a plusieurs autres influences sur la productivité du travail dont ce simple exposé ne permet pas de parler.

CARTOUCHE.

(A Continuer)

M. A. LACROIX, étudiant en droit, est autorisé à prendre des abonnements pour notre journal.

# Un Droit

En ces temps d'avancement où chaque lèvre murmure son mot de réforme, je me permets d'émettre mon opinion sur une chose que je nommerais un droit et qui se nomme : "La Vacances du jour de l'An" pour le collégien.

Depuis de longues dates l'écolier s'est demandé s'il n'avait pas le droit d'acquiescer, à une époque de l'année, un peu de cette liberté qui lui donnerait de nouveau l'air vivifiant du foyer paternel, attiédi déjà par une trop grande réclusion. Un jour—époque nébuleuse que celle-là—l'on dissertait sur ce sujet avec un bon vieil abbé dont le défaut était de s'attacher à la plus rigoureuse routine.

Soudain, dans un moment de nobles réparties, il s'écria sur un ton de demi dieu :

"Vous demandez des vacances, mais, vous allez vous démoraltiser-rl..."

J'avoue que la réplique était frappante, mais peut-être injuste. En effet, si l'écolier venait à se démoraltiser dans ces quelques jours de liberté, tous les Canadiens, qui dis-je, le monde entier doit constituer à cette époque un immense état de démoraltisation.

Au reste, le collégien est-il plus faible que tout autre homme libre ?

N'est ce pas là lui faire une injure ? N'est ce pas douter de la solidité de ses parents qui certes, sont chrétiens avant tout ?

Sa mère qui lui imprima dans le cœur l'idée douce et touchante de sa religion ;

Son père qui n'eût jamais d'autre conseil à lui donner que celui de ne pas fléchir devant les occasions.

Non, le collégien, qui conserve vivaces en son cœur les souvenirs pieux de son enfance, ne peut en un tour de main, en quelques heures, briser ce qui jusqu'alors fut solide comme un principe.

Non... mais c'est d'un autre côté un fait qu'une réclusion continuelle et monotone abrute l'être et lui enlève jusqu'aux dernières trépidations d'un cœur sensible et reconnaissant.

C'est un fait que la privation de certaines choses engendre des désirs précoces, nés dans le trop sombre d'une situation, qui s'élevaient un jour terribles et menaçants.

Il est des heures pour les douces réjouissances comme il en soume pour le labeur opiniâtre.

Il est des heures où le plus malheureux entonne son chant de langoureux-je joie avec la nature enchantée.

Le cœur, même le plus assombri, le plus taciturne, semble participer invinciblement au sourire universel.

Seul le cœur du collégien, ce cœur peut être le plus insatiable de liberté, puisqu'il n'a jamais eu que l'amer enivrement des espérances déçues, dévore en silence sa douleur de voir les heureux et de se voir lui-même heureux de l'Eden merveilleux.

Oh ! pourquoi, dites-le moi, ne peut il pas jouir comme la nature entière ?

Pourquoi ce bonheur lui est-il refusé chez quelques collèges de campagne ?

Pourquoi certains établissements d'instruction secondaire ne font-ils pas comme à Rigaud ou chez les Jésuites ?

Où y accorde des vacances et pour cause. Il y va de la santé physique et intellectuelle de l'élève ont ils dit, la santé a commandé, obéissons.

Les établissements d'instruction pour les jeunes filles ont eu le même raisonnement, et, vous le savez, vers le premier de janvier, ces gentilles recluses s'enlvent toutes pour aller respirer l'air pur des autres cieux, et s'enivrer un moment des joies paisibles de leur ancien nid d'enfance.

Eve causa le malheur un jour, mais ses jolies héritières furent toujours les plus heureuses et les plus favorisées de la fortune.

La conclusion s'impose donc : c'est que la vacances du jour de l'an est un droit urgent pour l'écolier dont la privation lui ferait dire ces paroles d'un désespéré, d'un grand poète français :

*Delas, ainsi que j'envoyai l'Espérance  
Mon esprit abasé but avec complaisance  
Son philtre empursonné  
C'est elle qui, possédant nos pas, dans les abîmes  
De l'extase et de l'orgasme couronne les victimes  
Quelle honte au malheureux !*

V. ZAMBA

## La condition légale des étrangers

(Suite et fin)

23. COMPÉTENCE. — "Disposition analogue à celle de l'art. 11 C. civ. français." — Dans la province de Québec, l'étranger, quoique non résidant, peut, en vertu de l'art. 27 du Code civil, y être assigné pour l'exécution des obligations qu'il a contractées même en pays étrangers. Il peut être touché par la citation dans la province. C'est là, —on le voit.— l'article 11 du Code français, moins la restriction que l'obligation ait été contractée envers un national. Le droit au "capias ad respondendum", dans la province de Québec, n'existe pas pour une dette contractée en dehors de la province.

24. DE LA TUTELLE CONFÉRÉE A DES ÉTRANGERS.— Dans une cause d'O'Meara c. MacClverty, 1 L. C. J. 195, il a été décidé qu'un étranger ne peut intenter une action en destitution de tutelle dans la province de Québec ; et, dans une cause Driscoll c. O'Rourke, M. L. R. I. S. 311, qu'un étranger ne peut y être nommé tuteur ou curateur. Mais la légalité de ces deux décisions est douteuse. Il semble qu'il faudrait, du moins, en restreindre l'application aux étrangers non résidents.

25. DE LA CAUTION JUDICIAIRE.— L'étranger non domicilié ne peut être caution judiciaire.

26. DE LA PROPRIÉTÉ DES NAVIRES BRITANNIQUES.— L'étranger ne peut être propriétaire d'un navire britannique.

27. DE L'EXERCICE DES FONCTIONS ET CHARGES PUBLIQUES.— Il ne peut exercer aucune charge publique ni voter à aucune élection, soit municipale, provinciale ou fédérale. Il a qualité pour contester la validité d'un règlement municipal sous les conditions exigées du national ; mais il n'est pas admis à contester, par *quo warranto* ou autrement, l'élection d'un maire ou d'un conseiller municipal. Il ne peut être avocat ni notaire.

28. DE SERVICE MILITAIRE.— Il ne fait pas partie de la milice, mais peut cependant y être appelé dans le cas d'une "levée en masse".

29. DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.— Il ne peut pas obtenir le droit d'auteur, s'il est domicilié à l'étranger, et s'il n'existe pas entre son pays et l'Angleterre un traité concernant la propriété littéraire et artistique. A part cette restriction, il est sur la même ligne que le sujet tant qu'aux droits patrimoniaux intellectuels.

30. DU DROIT DE PÊCHE.— La pêche par les navires étrangers est régie par un statut spécial, le

chapitre 94 des statuts révisés du Dominion.

31. DE LA NATIONALITÉ DES DIRECTEURS DE SOCIÉTÉS.— La majorité des directeurs d'une compagnie à fonds social, incorporée par un statut fédéral ou de la province de Québec, doit être composée de personnes résidant au Canada et sujetes britanniques. Mais pour une compagnie incorporée par lettres patentes sous le grand sceau du Canada, il n'est pas exigé que la majorité des directeurs soit composée de sujets britanniques. Cette distinction entre ces deux classes de compagnies ne semble pas avoir sa raison d'être, et ne se trouve probablement dans la loi que par inadvertance. On la rencontre cependant dans ces statuts analogues de la province d'Ontario.

32. DE LA NAVIGATION DANS LES EAUX DU CANADA.— Les statuts fédéraux concernant la navigation dans les eaux du Canada, et l'engagement et désertion des matelots, contiennent des dispositions spéciales sur les navires et les matelots étrangers.

33. DE L'EXÉCUTION DES JUGEMENTS ÉTRANGERS.— Un jugement étranger n'est pas exécutoire ; il donne simplement un droit d'action. Dans la province de Québec, le défendeur peut plaider sur une telle action, contre tous les moyens survenus depuis le jugement, tout ce qu'il a plaidé ou aurait pu plaider sur l'action originaire. La preuve des jugements étrangers y est reçue par l'article 120 du Code civil. Le chapitre 61 des statuts révisés d'Ontario et le statut fédéral, 56 Vic. ch. 31 contiennent aussi des dispositions sur le sujet.

34. QUESTION DE DROIT INTERNATIONAL EN MATIÈRE DE PROCÉDURE.— Une instance pendante à l'étranger n'autorise pas au Canada à plaider à l'exception de litispendance. La maxime "Ignorantia juris non excusat" ou "nul n'est censé ignorer la loi" n'a pas d'application à l'égard de la loi étrangère.

Celui qui invoque les dispositions d'une loi étrangère doit en faire la preuve ; en l'absence de cette preuve les tribunaux présument que la loi étrangère et la loi locale sont identiques.

Un statut fédéral (ch. 140 des statuts révisés) permet à un tribunal étranger de faire en ordre des témoins au Canada dans certains cas devant les tribunaux provinciaux.

35. DE L'EXPULSION ET DE L'EXTRADITION DES ÉTRANGERS.— Le droit d'expulsion du territoire par l'autorité administrative n'existe pas au Canada. Mais l'extradition des criminels, en certains cas, y est autorisée comme en Angleterre.

36. DES CRIMES COMMIS A BORD DES NAVIRES BRITANNIQUES OU ÉTRANGERS.— En vertu du droit public anglais, en vigueur au Canada, un navire britannique en pleine mer est censé faire partie du territoire national, et un étranger qui commet un crime à bord d'un tel navire peut être mis en accusation dans toute partie de l'empire où il est arrêté.

Les cours n'ont pas juridiction sur un étranger qui commet un crime à bord d'un navire étranger en pleine mer ; mais elles ont juridiction si le crime est commis en dedans d'une ligne marine des côtes du Canada, même par un étranger à bord d'un navire étranger.

37. CONCLUSION.— Il serait sans utilité pratique d'entrer, pour le moment du moins, dans de plus grands détails. Cet exposé, tout sommaire qu'il soit, couvre, croyons-nous, les points les plus saillants de la législation canadienne sur la matière. Nous avons cru

d'abord qu'un aperçu de la constitution actuelle du Canada et de ses lois organiques y aurait trouvé place. Mais le sujet nous apparaît comme entièrement distinct, et nous y renonçons. Dire la loi, soit civile, soit constitutionnelle, qui gouverne le national, —autre que celle relative à la matière, — n'entre pas de fait dans le cadre d'une analyse des lois exclusivement applicables aux étrangers.

## Propos du Docteur

Le jus d'oignon est un des remèdes les plus efficaces contre le mal d'oreilles. On le prépare ainsi : Enveloppez un gros oignon dans du papier épais, mouillez le complètement et faites le rôti dans les charbons. Lorsqu'il est atténué, enlevez-en la peau et exprimez-en le jus en le tordant dans un linge mince. Mettez ce jus en bouteille. Quand vous voulez vous en servir, versez une ou deux gouttes dans une cuiller, chauffez un peu, et versez dans l'oreille, puis mettez un morceau de coton pour empêcher l'entrée de l'air. Ce remède manque rarement son effet.

Le lard et le camphre sont excellents contre un refroidissement et des maux de gorge.

Faites fondre un peu de lard frais pris, du feu et mêlez-y du camphre en quantité égale.

Versez dans une boîte d'étain ou dans une bouteille et faites refroidir aussi rapidement que possible, en battant tout le temps, afin que le camphre s'incorpore bien avec le lard, et que le dernier ne coule pas au fond tandis que le camphre resterait à la surface. On peut aussi se froter les narines de ce mélange ou en priser un peu. Pour une inflammation de la gorge, il faut en froter la gorge et la poitrine. Quelques applications suffiront pour amener la guérison.

\*\*\*

Un journal anglais rapporte qu'une dame âgée de cinquante-huit ans, était atteinte, d'après l'avis des médecins, de la cataracte et elle devait être opérée ; sa vue redevenant bonne après avoir par trois fois laissé tomber dans son oeil des gouttes de miel pur et frais, après avoir auparavant nettoyé les paupières. Un journal agricole américain recommande le miel comme un des remèdes reconnus les meilleurs dans les inflammations des yeux. On verse quelques gouttes de miel liquide dans une cuiller à café remplies d'eau chaude, on disout bien le miel avec le doigt et on lui laisse tomber trois à quatre gouttes dans l'oeil quatre ou cinq fois par jour. Après quelques minutes de repos, on essuie le liquide qui se serait répandu sur le visage et les paupières, mais sans essuyer les yeux. Ce moyen suffira pour guérir l'inflammation des yeux en quelques jours.

Oh ! la vilaine affection que les points noirs ! Il y a deux espèces principales de points noirs. Les plus communs sont acariques et se guérissent par les applications alcalines chaudes (glycérine boratée au cinquième, par exemple). Les autres sont des pigmentations anormales nécessitant des préparations mordantes, comme toutes les pigmentations qu'elles soient : éphélides, lentigo, etc.

Lorsque les points noirs sont très limités, on peut en faire l'ablation avec une fine aiguille et cauteriser ensuite à l'éther pur.

Dans tous les cas, je vous souhайте, mesdames, d'en être atteintes le moins possible.

JALVA.

## Le vin de mon oncle

NOUVELLE

(Suite)

Et je me souviens que nos paysans, parfois, lorsqu'ils ont des peines s'en soulagent avec un coup de bon vin.

—Tiens, tu me fais rire avec tes tisanes. Viens avec moi. Nous trouverons bien de quoi me relever tout à fait de ma faiblesse.

Je l'entraînai vers le presbytère, devant le buffet.

—Prends moi quelques biscuits dans une assiette, deux verres, et attends-moi.

—Mais si ton oncle nous voyait ?

—Mon oncle, sachant que j'ai manqué mourir de chagrin, dira que j'ai bien fait de me restaurer. Porte tout ça sous la tonnelle.

Subjuguée par mon assurance, Riette obéit, non sans trembler un peu.

Deux minutes après, je sortais de la cave et je la rejoignais en brandissant une bouteille que les derniers rayons du soleil, lancés en flèches du sommet du Bois Grand font étinceler, malgré sa poussiéreuse enveloppe de toiles d'araignées.

—Je crois que j'ai eu la main heureuse. C'est une bouteille de l'année 1859.

—Seigneur ! s'exclama Riette en joignant les mains, une bouteille de l'année 1859 ! Mon pauvre Valentin, tu deviens fou.

—Tu ferais bien mieux de me donner le tire-bouchon.

Riette est encore un peu ahurie par cet entraînement qui succède en moi à mon abattement de tout à l'heure. Et son air étonné donne à sa figure un charme nouveau dont je me sens tout glorieux.

—A table ! dis-je, la bouteille débouchée non sans un effort violent de mes faibles bras et ma gourmandise avivée par le parfum du vin qui me fait battre les narines.

—Mais, hasarde Riette, en proie à des scrupules mal étouffés, quand M. le Curé saura que j'ai bu avec toi...

—M'as-tu offert de me soigner, oui ou non ?

—Oui, mais...

—Eh bien ! c'est comme cela que tu guériras mon mal.

J'emplis les deux verres posés devant nous, et je fis prendre à Riette un biscuit, qu'elle grignota, encore un peu craintive.

La première rasade noya enfin ses derniers remords.

—Comment te trouves-tu ce vin ?

—Hum ! fit-elle qu'il est bon, ce vin !

A l'éveil de ce vin généreux le teint si blanc de Riette s'était un peu animé ; son visage avait maintenant la coloration délicate de nos œillets tendrement marqués de roses et ses yeux bleus brillèrent d'un si pur éclat qu'on eût dit deux étoiles jumelles penchées, pour s'y mirer, sur les eaux bleues de l'Ouvette, par une nuit de claire lune.

—Encore une goutte, rien qu'une petite goutte ?

—Merci ! Oh ! non.

—Puisse tu le trouver bon, ce vin. Je ne l'ai pas volé. Tout ce qui est à mon oncle, lui, est à moi. Donne ton verre.

—Pas plus haut que mon petit doigt, alors.

Et, risant de ce rire un peu malicieux qui lui allait si bien :

—Assez, assez, voyons ! Eh bien ! tu en as, toi, des remèdes pour guérir les maladies.

—Regarde les hommes : quand ils ont du chagrin, il boivent.

—Et tu as du chagrin ?

—J'en ai eu tellement, toute la journée, qu'à la fin, tu as vu, il a manqué m'emmener dans l'autre monde.

—C'est vrai. Qu'est-ce qu'on t'a fait ?

Cette Riette ! Où avait-elle pris ce secret de me bouleverser rien que par le ton dont elle disait certains mots ? Ma mère avait dans la voix, lorsqu'elle me plaignait, une douceur qui coulait sur mes peines comme un baume. Jamais je n'avais senti dans ses paroles une pitié attendrie aussi pénétrante qu'en avait mis Riette à me dire ces derniers mots.

—Ce qu'on m'a fait ? Ah ! des choses que je ne peux pas dire.

—Enfin, tout ton mal est passé, maintenant ?

—Mon mal, Riette, c'était de ne plus te voir. Oui, c'était cela surtout. Mon oncle me l'a défendu, ce matin, parce qu'il veut que je sois prêtre.

—Ah !

Riette, subitement, est devenue grave. Elle s'est levée. Ses yeux, voilés derrière ses cils baissés, ont l'air de vouloir se retirer de moi. Elle ramasse vivement son panier posé à terre et se dispose à s'en aller. Je sens de nouveau tout mon être en douloureux émoi. La voyant prête à s'envoler, je me plante résolument devant elle :

—Tu ne t'en iras pas ainsi. Tu ne me quitteras pas fâchée !

—Je ne suis pas fâchée ; mais j'ai agi en effrontée à boire ainsi le vin de ton oncle, sans y être invitée par lui.

—Mon invitation vaat la sienne.

—Laisse-moi passer

—Pas avant que tu aies trinqué avec moi pour me prouver que tu n'es pas fâchée contre moi.

Visiblement résignée à ma volonté plutôt que docile à son antérieure tendresse, elle reprit son verre :

—A ta santé, Riette !

—A ta santé, Valentin !

Au moment précis où nos verres se choquent tristement, la porte s'ouvre derrière nous.

—Mon oncle !

—C'est ton oncle qui rentre !

Ce que nous venons de faire est donc mal ? Nous éprouvons l'un et l'autre un tel saisissement que la force de boire nous manque. Pourtant, ma confusion, je le sens, ne vient pas de ce peu de vin que je viens de partager avec Riette.

Mon oncle, à nous voir ainsi, le verre en main, ne peut évidemment en croire ses yeux. Il hésite, avance encore et, sur un ton de stupeur qu'il accompagne d'un geste accablé de ses bras, il gémit enfin :

—Riette ! Valentin ! Malheureux enfants, que faites-vous là ?

Je suis tranquille, maintenant. Ce n'est pas pour ce peu de vin bu que mon oncle est atterré : c'est parce qu'il me trouve avec Riette, après m'avoir défendu de penser à elle. Je ne réponds rien à mon oncle parce que mon respect m'interdit toute discussion avec lui ; mais je n'éprouve ni honte ni remords. La présence de Riette, après tout, ne m'a fait aucun mal. Sans elle, mon oncle m'aurait peut-être trouvé privé de connaissance, le long du mur. Et son assistance m'a été œuvre de charité.

Riette est bien plus confuse que moi. Elle n'ose pas risquer le moindre mot pour expliquer cette dinette improvisée, sous la tonnelle du presbytère, avec une assiette de biscuits et une bouteille de vin à moitié bu.

—Vous avez mangé et bu ensemble ? dit enfin mon oncle, qui aperçoit, sur la table, les restes de notre goûter. Si tu avais faim, Valentin, je ne vois pas de mal à

tremper un biscuit dans un doigt de vin, pour faire prendre patience à ton estomac jusqu'au dîner. Tu aurais pu seulement prendre d'autre vin que mon vin de 1859, dont il ne me reste que quelques bouteilles. Mais que fais-tu ici Riette ?

Pardou ! monsieur le curé, gétoit Riette rougissante et inclinée devant mon oncle comme pour se faire absoudre de son péché.

—Pardou ! mon oncle, ai-je imploré à mon tour, incliné à côté de Riette. Mais tout ce qui est arrivé c'est moi qui l'ai voulu.

Mon oncle a abaissé la vue sur nous. Je n'y ai pas vu l'éclair de colère dont je me disposais à attiser l'éclat sur moi seul. Il les a ensuite levés au ciel, où, déjà, les étoiles s'allument. Il a sans doute puisé, à la source infinie des miséricordes, la force de dominer son irritation. Une indulgence attendrie fait un peu trembler sa voix.

—Que s'est-il passé, voyons ?

—Mon oncle, je me suis senti malade. Riette rentrait des champs au moment où je crois bien que j'allais me trouver mal.

—Oh ! mon pauvre enfant. Tu te sens mieux maintenant ?

—Riette est venue me soigner, mon oncle, et je lui ai offert de boire avec moi un verre de ce vin qui m'a rendu la vie.

—C'est bien, Riette. Je te remercie de tes bons soins à mon neveu. Va, mon enfant. On pourrait avoir besoin de toi, dans ta maison.

Plus vive que l'alouette, le soir, loin de son nid, Marguerite Portal, après avoir souhaité le bonsoir à Monsieur le curé, s'est envolée, sans plus se soucier de ce qui peut m'arriver.

Pour toi, Valentin, me dit mon oncle, lorsque nous fûmes seuls, je ne suis pas dupe de l'espèce de soins que tu as reçus de Marguerite. Sa présence, son gentil babillage, ses doux que les chansons de nos rossignols de l'Ouvette, mieux que mon vin t'ont remis en santé.

FÉLICIEN PASCAL.

(A suivre)

Toute personne qui paie le prix de son abonnement doit exiger un reçu portant la signature du directeur du journal, Joseph Beaulieu.

UN ETUDIANT en droit désirerait avoir une chambre dans une famille privée où il n'y aurait pas de jeunes enfants. Adressez : L. L. B. 2187, Montreal.

H. CLOUTIER, Propriétaire.

**Restaurant Cloutier**  
224, Rue ST-LAURENT  
En face du Marché, - Montreal.  
VINS ET LIQUEURS DE CHOIX  
Dîner régulier à 25 cts.  
Déjeuner et Souper à la Carte.

**Pharmacie** ~  
Specialité :  
**Produits Français**  
10% de réduction pour les Etudiants  
x  
1805  
Rue Notre-Dame  
Coin de la Rue St-Gabriel  
~ MONTREAL.

## AH ! DE LORIMIER

Chemises Blanches à 50c., 75c. et \$1.00. Grand choix de Cravates, Collets, Corps et Caleçons, Etc.  
1700, Rue Notre-Dame.

## ULRIC DEMERS

Doreur Fratigue et Encadreur

A l'honneur d'annoncer aux Etudiants qu'il leur fera une très grande réduction sur encadrements de diplômes, de portraits, de gravures, etc.

ATELIER DE DORURE

AU NO. 380, RUE ST-LAURENT.  
Passez voir nos Prix.

## La BUANDERIE des ETUDIANTS

— EST LA —

NEW YORK STEAM LAUNDRY

MIREAU & CIE

191, Rue St-Urbain.  
TELEPHONE 2122.

N. B.—Un escompte de 15 p.c. sera donné aux Etudiants. Un messenger va chercher le linge à domicile.

## REDUCTION SPECIALE

Sur le prix des Médicaments, Instruments, de Chirurgie, etc., etc.  
à MM. les Etudiants.

## A la Pharmacie Brault

119, ST-DENIS, coin de la rue Dorchester.  
TELEPHONE 6122. SONNETTE DE NUIT.

## ARGAND FRERES

MARCHANDS DE NOUVEAUTES

111, Rue St-Laurent, 111

Seuls depositaires pour le Canada des toiles hygiéniques de l'abbé Kneipp.

## L. H. COULET

MARIAGES, FUNÉRAIRES  
DINERS ET SOIERS  
seront fournis avec leurs  
franches de toutes sortes.

BOUCQUES ET FLEURS FAITES A ORDRE  
DANS LES MEILLEURS GOÛTS.

1911, Rue STE-CATHERINE  
Enseigne la manière de conserver et de citer  
les fleurs naturelles.

O. A. THIBAUT L. A. SMITH

## THIBAUT & SMITH

Importateurs de

- MUSIQUE -

ET

## D'INSTRUMENTS

1687, Rue Notre-Dame  
MONTREAL.

## Le Palais des Fumeurs

ASSORTIMENT COMPLET

CIGARES, CIGARETTES,  
PIPES, TABAC

En Gros et en Detail

Une specialité de Cannes

GEO. STREMENSKY,

PROPRIETAIRE

1709, Rue Ste-Catherine,  
Montreal, Can-

# MAITRE TOBIE

## NOUVELLE

Suite.

Il avait été au loin, avait vu la moitié du monde. A ce que disait du moins le commissaire de police qui devait être bien informé par les papiers du bonhomme. Mais lorsqu'on questionnait ce dernier il répondait évasivement et ne semblait guère disposé à raconter ses aventures. D'ailleurs il y avait en lui quelque chose de si étrange qu'on n'o-ait pas le presser beaucoup.

Il ouvrit de nouveau l'atelier délaissé, et d'abord les yeux, puis ses par la curiosité, lui apportèrent beaucoup d'ouvrage. Toutefois, quand ils s'aperçurent que le vieillard n'était rien moins que bavard et travaillait lentement, petit à petit, ils le laissèrent, et maître Tobie tomba au rang de savelier. Il ne s'en fit pas grand chagrin, du moins à ce qu'il parut; il ne travaillait vraiment que quand on lui mettait l'épée dans les reins. Il avait même bon son champ malgré les remontrances de Mme Lene, et se contentait de cultiver quelques légumes derrière la maison. Enfin maître Tobie, comme on dit, ne se foudait pas la rate, et Mme Lene, qui était l'activité personifiée, après avoir eu recours, pour l'arracher à sa fainéantise, à tous les moyens imaginables, reconnut enfin l'inutilité de ses efforts et se contenta de jeter de temps en temps un coup d'œil sévère sur le ménage, nettoyant ceci, rangeant cela, et fai-ant par-dessus le marché un beau sermon sur l'ordre et le travail, que le voisin écoutait avec une inaltérable sérénité.

Il prit dans l'armoire d'encadrement deux tasses, dont les bords dorés avaient subi l'figure de temps et les posa sur la table branlante: —Allons, madame Lene, asseyez-vous et prenons une tasse de café ensemble, dit-il à la voisine qui, s'étant emparé d'un torchon, soumettait à un nettoyage sérieux les globes de verre remplis d'eau sur la petite table de travail. Ils étaient il est vrai, couverts d'une épaisse couche de poussière, mais jusque-là maître Tobie ne s'était pas même aperçu de ce détail.

—Boire le café au milieu de cette saleté! Ah! non, par exemple! —Bah! laissez donc, dit-il; j'arrangerai cela plus tard.

—Vous devriez bien travailler encore un peu!

—Vous n'y pensez pas, Lene! un samedi après midi! Jamais, jamais, entendez-vous! C'est un ancien privilège que je m'octroie, ajouta le maître en riant.

—Je sais que vous trouvez tous jours un prétexte pour rester les bras croisés.

—Assez, assez, madame Lene! voulez-vous deuc me gêner mon café par vos reproches? Buvois et ne nous faisons pas de bile, je vous en prie!

—C'est bon, dit elle sans insister davantage, car elle savait que maître Tobie la traitait de "madame Lene", il était sur le point de se mettre en colère. Elle s'approcha donc de la table, aspira le parfum du café et dit:

—Il sent vraiment bon; mais attendez un instant.

Avant que maître Tobie eût eu le temps de répondre, elle était sortie, mais aussitôt elle revint avec un gros morceau de gâteau.

—Vous n'auriez dû l'avoir que demain matin, mais puisque vous faites du samedi le dimanche, autant vous le donner aujourd'hui.

—C'est gentil à vous, Lene, et je vous remercie, répondit le bonhomme. Il s'appuya commodément sur le dossier de sa chaise et la regarda comme elle était assise en face de lui. Jolie, Mme Lene ne l'était certes plus; seule les yeux étaient encore brillants et beaux, et leur expression aimable était en désaccord avec les traits sévères, presque durs. Mais elle réparait l'honnêteté et la propreté depuis les cheveux grisonnants, peignés tout unis, jus-qu'aux lourdes chaussures carrées. Et maintenant, tandis que de la main durcie par le travail et sillonnée de grosses veines elle portait lentement la tasse à ses lèvres, en avalait une petite gorgée, et remerciait le voisin d'un signe de tête léger mais expressif, il y avait dans ses traits quelque chose de matériel qui en était toute la rudesse.

Mais que Mme Lene restât long temps tranquillement assise, il n'y fallait pas songer surtout quand elle n'avait pas apporté son ouvrage de tricot. Elle avait à peine bu la moitié de sa tasse que déjà ses yeux erraient incessamment par la chambre, puis elle se levait, allait prendre un objet à telle place pour le mettre à telle autre. Elle s'arrêta devant l'établi de cordonnier et y prit une paire qui se trouvait sur la forme, derrière la seule paire neuve qu'il y eût dans l'atelier.

—Pas encore plus avancée, Tobie? demanda-t-elle après un examen attentif.

—Les choses soignées veulent du temps, répondit-il. Mais vous avez là une paire de chaussures, madame Lene, qui vous iront; je ne vous dis que ça! Le monde n'aura encore rien vu de pareil.

—Oui, oui, mais quand le verra-t-il? Pour l'instant, à coup sûr, ça va lentement. De cette façon vous ne ferez jamais rien. Voilà déjà quatre semaines que mes chaussures sont sur votre établi... Regardez plutôt Karl, mon Karl! Est-ce un travailleur, celui-là, oui ou non? Vous devriez bien prendre exemple sur lui, tout vieux que vous êtes!

Le bonhomme but aussitôt une longue gorgée pour n'être pas obligé de répondre. Karl était l'unique enfant de Mme Lene, et elle avait pour lui une vraie adoration. A ses yeux c'était l'homme le plus beau et le meilleur qui existât, et tout ce qu'il faisait était parfait. Son seul chagrin était que, malgré les aptitudes remarquables du garçon, elle n'avait pu faire de lui qu'un menuisier et que son Karl travaillait depuis longtemps déjà au loin, dans les grandes villes. L'opinion de Tobie était, il est vrai, quelque peu différente. Pour lui Karl était un enfant gâté, devenu avec l'âge un vaurien fielle, après le départ duquel il avait constaté la disparition de quatorze marks péniblement amassés. Mais il se serait plutôt arraché la langue que de souffler mot à-dessus à Mme Lene. Il savait que Karl était son idole, que pour lui seule elle travaillait, épargnait, se privait même du nécessaire.

—Ne dirait-on pas que je lui ai tiré le pain de la bouche? dit Mme Lene se tournant vers le vieillard devenu pen-tif. Ça ne vous va pas que j'aie parlé des chaussures? Eh bien, nous n'en parlerons plus. C'était sans mauvaise attention. Tobie; je n'en suis pas pressée.

Maître Tobie secoua la tête d'un air conciliant, et elle ajouta:

—Karl est un homme comme on en voit peu, vous le savez. Mais qu'il travaille plus vite que vous c'est bien naturel; il est aussi beaucoup plus jeune.

M. C. G. REULING.  
(A suivre)

# PHARMACIE BARBEAU

1934, rue Ste-Catherine

Coin St-Chs-Borromée

Prescriptions remplies avec le plus grand soin, par des commis mis certifiés seulement.

Assortiment complet de Médicines Françaises, Articles de Toilette, Parfums, Poudres, etc.

Etudiants, même prix qu'aux médecins

TÉLÉPHONE DES MARCHANDS, 115.

TÉLÉPHONE BELL, 7050.

## J. A. MAROIS

Artiste Peintre

1574, rue Ste-Catherine, coin St-Dominique, MONTREAL.  
Portraits à l'Aquarelle, à l'Huile, au Pastel, au Crayon, Tableaux d'Edises.

## QUERY FRERES

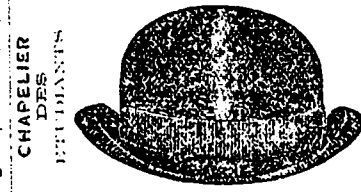
Photographes attitrés du Cerge

Pendant 11 ans chez Nolman & Fils

Photographies en tous genres et d'après les procédés les plus récents.

Tout argent pour abonnement ou annonces au JOURNAL DES ETUDIANTS devra être adressé:

Boite 2187, R. P., MONTREAL.



ARMAND TOIN, Chapelier et Tailleur  
Reparation de Chapeaux et L'ourans.  
1584, Notre-Dame, Vis-à-vis le Palais de Justice  
MONTREAL.

## ROBERGE & Cie

693, rue St-Laurent

CHAUSSURES FRANÇAISES ANGLAISES ET AMERICAINES.

Spécialité pour tout ouvrage à la main fait sur commande.

Réparage de tout genre fait avec le plus grand soin et à des PRIX REDUITS

QUINZE POUR CENT de réduction pour les Etudiants.

## E. LECLAIRE

Épicerie de la rue Cadieux, maintenant Entrepreneur de

## POMPES FUNEBRES

444, Rue RACHEL MONTREAL.

Cercueils en bois et en métal de toute description.

Corbillards pour funérailles ainsi que tous les accessoires nécessaires.

Habilements pour hommes, femmes et enfants et embaumement à prix modérés.

## N. LÉVEILLÉ

MARCHAND - TAILLEUR  
138 1/2, Rue Saint-Laurent  
Prix spéciaux pour les Etudiants.

M. E. LAPOINTE  
1576, Rue NOTRE-DAME  
(En face du Palais de Justice)  
CIGARES DES MEDECINES MARQUES CIGARETTES  
PIPES DE TOUS SORTES  
Rédui-tion pour les Etudiants.  
HUITRES FRAICHES  
SUR ÉCABELS, EN SOUPE, ETC.

PRIX SPECIAL POUR ETUDIANTS  
W. LAMOUREUX  
MARCHAND DE  
CHAUSSURES

Ouvrage de Pratique et Reparation  
1599, rue Ste-CATHERINE  
TEL. DES MARCHANDS, 502.

LIVRES de MEDECINE A LA LIBRAIRIE

J. B. ROLLAND & FILS  
C 14, rue St-Vincent MONTREAL.

Messieurs les Médecins et Messieurs les étudiants en Médecine trouveront en eux, en s'adressant à notre Librairie, le plus grand choix d'ouvrages, des meilleurs auteurs, pour l'étude et la pratique de cette science.  
Les prix en cas de règularités et des plus modernes. Des remises spéciales sont accordées sur les anciennes éditions.

Restaurant Commercial  
1612 RUE NOTRE-DAME  
Remarque: pour ces diners à 25 c. Six salons privés, à la disposition du public, pour Diners, Soupers, etc., etc. Cuisine et service de 1er ordre.  
Une visite sollicitée.

THEO. LANCTOT, Prop.  
Entree Privée: 1620, rue Notre-Dame.

AUX ETUDIANTS  
POUR LES FETES...  
... Grand choix de CANNES, PIPES, CIGARES, Etc. ...

QUINZE pour cent d'escompte sur tout article de tumeur chez

T. Theo. VALIQUETTE,  
1735 Rue Ste-Catherine, Montreal.

Voilà la Santé  
Emulsion d'Huile de Foie de Morue Croisé-Biphosphate  
Remède assimilable par la Poie réactive.  
Cette Emulsion à l'aspect d'une crème blanche et est agréable au Gout.

TONIQUE RECONSTITUANT ANTI-BACTÉRIEN. Grande efficacité dans Pathologie du Sang, Lymphatisme, Rachitisme, Scrofules, Phthise, Bronchites chroniques, Affections chroniques de la gorge et du nez, Langueurs, Convalescence.  
Hauteinent recommandé par la faculté médicale.  
EN VENTE PARTOUT.

ADELARD SAVARD, Pharmacien PROPRIETAIRE,  
Coin des rues Rachel et St-Denis

HOTEL RIENDEAU  
En face de l'Hotel de Ville et du Palais de Justice  
Quelques pas des Bateaux et des Gares de Chemins de Fer...  
58 et 60, Place Jacques-Cartier MONTREAL,  
JOS. RIENDEAU, - - Propriétaire.

**Entre deux plaidoyers**

An restaurant. Un étudiant fa-  
cétieux.

—N'est-il pas vrai, garçon, qu'il  
n'est pas convenable de dire du  
mal des vieillards ?

—En effet, monsieur.

—Alors, je ne dirai rien du pou-  
let que vous venez de me servir.

\*\*\*

Chez un notaire.

—Ça marche ?

—Oui, oui, très bien !

—Vous êtes satisfait de votre  
étude ?

—Heu ! mes clerks sont un peu  
lambins. — C'est curieux ! Pour-  
tant, on dit : Prompt "comme les  
clerks".

\*\*\*

Un marchand annonce dans les  
journaux qu'il a besoin d'un com-  
mis honnête pour rester confiné  
dans son bureau de treize à qua-  
torze heures : s'adresser à, etc.

Le lendemain un monsieur se  
présente.

—Croyez vous pouvoir rester en-  
fermé si longtemps ?

—Oh ! oui, monsieur, répondit  
l'autre avec un sourire d'une inef-  
fable candeur : j'ai été sept ans en  
prison !

\*\*\*

Conversation au buffet :

—Monsieur, vous êtes le seul  
homme bien élevé que j'aie ren-  
contré à ce bal.

—En quoi donc ai-je mérité ce  
compliment, monsieur ?

—Tout à l'heure, en dansant,  
quand je suis tombé et que j'ai dé-  
chiré, si malheureusement, la robe  
de ma danseuse, vous êtes le seul  
que vous n'ayez pas ri.

—Ma foi, monsieur, celle avec  
qui vous dansiez est ma femme, et  
c'est moi qui paye sa couturière.

—En Tartarie, les oignons, les  
poireaux et l'aïl sont estimés com-  
me parfums. Une dame tartare se  
rendra agréable en se frottant les  
mains avec une tranche d'oignon  
nouvellement coupée et en frottant  
ses vêtements.

Que ceux qui desireront s'abonner  
au JOURNAL DES ETUDIANTS  
envoient Un Dollar à l'adresse  
suivante :

LE JOURNAL DES ETUDIANTS  
Boîte 2157 R. P. MONTREAL.  
N.B. A tout nouvel abonné, nous envoyons les nu-  
méros déjà parus.

Tous nos annonces font  
une réduction d'au moins dix  
pour cent aux étudiants.

**FOISY FRERES**  
Marchands en gros et en détail de  
PIANOS, ORGUES et MACHINES à COUDRE  
Musique en feuilles et Instruments de tous genres  
Bureau principal : 431 et 433, Rue St-Laurent, Montreal.  
TELEPHONE BELL 6811, MARCHANDS, 191.  
SUCCESSIONALES : QUEBEC ET TROIS-RIVIERES

**PHARMACIE DECARY**  
Coin des rues St-Denis et Ste-Catherine, - MONTREAL.  
SERVICE DE NUIT ET DU DIMANCHE.  
LIQUIDE ORGANIQUE DU Dr. BROWN SÉQUARD  
**SERUM ROUX**  
Nous recevons toutes les semaines du SÉRUM ROUX  
de l'Institut Pasteur de Paris  
**PRODUITS FRANÇAIS**  
LABORATOIRE D'ANALYSES.  
Téléphone Bell No. 6833. Téléphone des Marchands No. 171.

TELEPHONE 7283  
**LAPRÈS & LAVERGNE**  
PHOTOGRAPHES  
360 — RUE SAINT-DENIS — 360  
Coin de la rue Ontario  
Prix spécial pour les étudiants sur pré-  
sentation d'une carte d'identification de  
leur président.

**O. CRÉPEAU**  
NOTAIRE  
107 Rue St-Jacques 107  
20 "IMPERIAL" MONTREAL  
BELL TEL. 2421.  
ARGENT A PRETER.

R. Préfontaine, C.R., M.P. Chs Archer, L.L.B.  
E. N. St-Jean, B.C.L. Alph. Decary, L.L.B.  
Préfontaine, St-Jean, Archer & Decary  
AVOCATS  
Chambre 302, 303, 304, 305 Bâtisse de  
l'Assurance Royale, 1709 rue Notre-Dame,  
Montreal.

P. H. Roy, L.L.B. C. S. Roy, B.C.L.  
**ROY & ROY**  
AVOCATS  
No 4 rue St-Laurent, Montreal. Boite  
973 Bell Tel. 7 Heures de consultations.  
De 3 à 5 Hrs. P. M.

**R. DESRIVIÈRES**  
AVOCAT  
BATISSE DE LA BANQUE DU PEUPLE  
91, RUE SAINT-JACQUES  
Chambre No 19. Téléphone 1658.

**LS. CHALIFOUX, L. L. B.**  
Avec l et Procureur  
BUREAU : 16, RUE SAINT JACQUES  
Téléphone 2223. MONTREAL.

**W. A. BAKER**  
AVOCAT  
No. 3, COTE PLACE D'ARMES  
MONTREAL.

Téléphone 1678. Résidence, STEROSE.  
**J. E. E. LEONARD, L.L.B.**  
AVOCAT

97 — RUE SAINT-JACQUES — 97  
**CHAMBRE 76**  
Edifice de la Banque du Peuple, Montreal.

**PHILÉAS MAINVILLE**  
NOTAIRE  
No 15864 RUE NOTRE-DAME  
BUREAU DU SOIR :  
No 1051, AVENUE DE L'HOTEL DE VILLE.

**HENRI LEMIRE**  
NOTAIRE  
No 15864, RUE NOTRE-DAME  
Téléphone Bell 2790.

L. T. MARÉCHAL ALFRED MACKAY  
**MARÉCHAL & MACKAY**  
AVOCATS  
Batisse "New York Life"  
Chambres 312, 313 et 314, Place d'Armes  
Téléphone 1870. MONTREAL.

Téléphone 6201.  
**DR BROSSEAU, L. D. S.**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
No 7, Rue Saint-Laurent, MONTREAL.

Papineau, Marin, Morin & Fiset  
**NOTAIRES**  
97, Rue St-Jacques  
Règlement de Successions, Prêts d'Argent sur Hy-  
pothèques, Administration de biens, Etc., Etc.  
— TELEPHONE 1220 —

TRÉPHONE DES MARCHANDS 775.  
**Cusson & Leduc**  
MARCHANDS DE TABACS  
EN GROS ET EN DETAIL  
26 Rue St-Laurent MONTREAL

**A. CELINAS**  
Chaussures sur Commande  
— ET DE —  
Fantaisie pour Dames et Messieurs  
168 Rue St-LAURENT  
SPECIALITE : Chaussures pour infirmes en tous  
genre

**GENÈREUX, GALANDEAU & CIE**  
CHAPEAUX, FOURRURES  
ET MERCIERIES.  
227 Rue St-Laurent, Montreal  
BELL TEL. 6181.

(MAISON ETABLIE EN 1866)

**L. J. A. SURVEYER**  
6, rue St-Laurent  
**Marchand Quincaillier**

Ferronnerie de Batisse  
... ET ...  
Ustensiles de Cuisine  
Rasoirs "L. J. A. SURVEYER"  
GARANTIS  
Ressorts de portes pneumatiques  
PATINS de toute sorte, etc.

**J. EMILE VANIER**  
Ancien élève de l'École Polytechnique  
Ingénieur - Civil - et - Arpenteur  
107, RUE SAINT-JACQUES  
En face du Carré de la Place d'Armes  
Demande de BREVETS D'INVENTION, Marques de  
Commerce, etc., préparées pour le Canada et l'é-  
tranger.

CHAMBRE 60. TÉLÉPHONE 2662  
**P. B. MIGNAULT**  
AVOCAT  
Bâtisse New-York Life, 11, Place d'Armes

**C. THEORET**  
EDITEUR.  
Librairie Generale de Droit  
... Et de Jurisprudence  
11 et 13, Rue SAINT-JACQUES

**SOUS PRESSE**  
— O L E O —  
**Droit Civil Canadien**

Basé sur les "Répétitions écrites sur le  
Code Civil," de Frédéric Mourlon, avec re-  
vue de la Jurisprudence de nos tribunaux,  
par P. B. MIGNAULT, C. R.

**TOME SECOND**  
Prix pour les Souscripteurs  
Relié 1/2 chg. ou 1/2 veau - - \$5.00

**TABLEAUX SYNOPTIQUES**  
du Droit Civil Canadien d'après la méthode  
de A. Willem,  
par E. Z. Massicotte, avocat.  
CONDITION SPECIALE POUR LES ETUDIANTS

**J. A. A. AYOTTE**  
HOTEL DES ETUDIANTS  
1744, Rue STE-CATHERINE  
Vins et Liqueurs de premier choix.  
Cigares des meilleures marques.

**A. DAoust, Restaurateur**  
Hotel de Première Classe pour  
Dames et Messieurs  
1766-1763 rue STE-CATHERINE  
CINQ SANGUISIER  
ENTRÉE PRIVÉE 1763 STE-CATHERINE  
CABINETS PARTICULIERS. VINS DE CHOIX  
Napas à la Carte. Ouvert toute la nuit.  
Tel. Bell 6142.

EN VENTE PARTOUT

**COGNAC**  
**P. RICHARD**  
Garanti pur à l'Analyse  
V. O. — V. S. O. — V. S. O. P.


SEULS AGENTS AU CANADA :  
**Laporte, Martin & Cie**  
MONTREAL.

ANNONCEZ DANS

**Le Journal des Etudiants**

CIRCULATION - - 2,000

Adressez - vous aux bureaux du  
Journal, Université Laval.

 Prix très bas pour toutes sortes d'an-  
nonces.